



Numéro 52

Mardi 18 mars 2014

Le zoom de la semaine

Les travaux d'aménagement du sentier 3 x P de Moutier, entrepris par le SSEVT à l'automne dernier et dont nous vous avons parlé dans l'hebdo numéro 33 du 22 octobre 2013, ont bien avancé. Petit tour d'horizon photographique de ces lieux idylliques qu'il vaudra la peine de venir découvrir.



Le Centre social protestant Berne-Jura et Caritas Jura proposent un nouveau [groupe de parole et de soutien pour personnes séparées ou divorcées](#) qui débutera le 13 mai 2014 à Moutier.

Quelques exemples de meubles que vous pouvez trouver dans notre magasin et, pour les amateurs ou les nostalgiques, nous avons aussi quelques cassettes vhs en stock.



La promo de la semaine

1 table en bois

Au lieu de CHF 100.- : CHF **80.-**



« - Qu'est-ce que vous faites ? - Je m'amuse à vieillir. C'est une occupation de tous les instants. » Paul Léautaud

« Si j'étais directeur d'école, je me débarrasserais du professeur d'histoire et je le remplacerais par un professeur de chocolat ; mes élèves étudieraient au moins un sujet qui les concerne tous. » Roald Dahl

« Le moins que l'on puisse demander à une sculpture, c'est qu'elle ne bouge pas. » Salvador Dali

« Je ne veux pas gagner ma vie, je l'ai. » Boris Vian

Mais que faire des artistes en difficulté ? En matière d'aide sociale, la Suisse ne pense que réinsertion professionnelle. Le statut d'artiste n'a que fort peu d'estime dans ce pays laborieux, et pourtant, qu'auraient été Nicolas Hayek ou Franco Sbarro sans vision artistique. À quand un atelier de réinsertion sociale par le biais des Arts ?

Édito

Chers amis,
C'est dans l'air du temps, après l'affaire du restaurant parisien qui cachait ses clients moches dans des endroits peu visibles ou celle de visiteurs, à l'odeur jugée incommodante, virés manu militari d'un grand musée de la ville-lumière, voilà que le salon de l'automobile de Genève fait des misères à une personne handicapée, sous le fallacieux prétexte que sa chaise électrique serait dangereuse pour la sécurité des amateurs de belles mécaniques. Belle époque et belle société ! Il est vrai qu'avec le nombre de messieurs, plus intéressés par la plastique et les pare-chocs des hôtesse que par ceux des voitures, qui visitent cette exposition, la présence d'une voiturette avec un infirme n'est probablement pas suffisamment glamour pour ce salon annuel. Nous sommes en train de virer doucement vers une forme d'eugénisme socioculturel, qui fleurit bon l'apartheid esthétique, ou les délits de sale gueule et de différence deviennent un facteur d'exclusion. Vous êtes donc prévenus, si vous êtes trop bronzés, trop bizarres, trop pauvres, trop moches, trop vieux ou trop infirmes, vous êtes priés de rester chez vous, et de fermer vos gueules, afin de ne pas froisser la sensibilité de l'élite bcbg. Ces pseudo-intellectuels, mais véritables intellectuelles, et autres bobos, ou plutôt devrais-je dire bonobos, me révulsent au plus haut point par leur aryanisme de salon. Ces belles gueules, aux cerveaux dont les seuls deux neurones ne sont même pas connectés ensemble, devraient envisager le fait, que leur connerie, aussi, est une sacrée infirmité !

Agenda

18.03.2014-24.03.2014

18 et 19.03.2014 Moutier : [Cirque Starlight](#)

19.03.2014 Tramelan : [Après-midi de jeu pour enfants dès 8 ans](#)

19.03.2014 Moutier : [Arthrose : causes, symptômes et traitements](#)

20.03.2014 Moutier : [Concert Max der Zinger](#)

21.03.2014 Moutier : ["Z. forfait illimité" Compagnie Extrapol](#)

21.03.2014 Tavannes : [Jam Session](#)

21.03.2014 Tramelan : [Les Frères Taloché](#)

22.03.2014 Belprahon : [Cross du Raimeux](#)

22.03.2014 Moutier : [Concert Mallika Hermand](#)

22 et 23.03.2014 Reconvilier : [Trois histoires d'autrefois](#)

22.03.2014 La Neuveville : [Théâtre, La Compagnie Krayon](#)

22.03.2014 Saint-Imier : ["Requiem de Salon"](#)

23.03.2014 Tavannes : [Cajón Jazz Trio](#)

23.03.2014 Moutier : [Concert Florian Favre trio](#)

Dès le 1^{er} avril, par la grâce des coupes budgétaires décidées par notre très bénéficiaire canton qui a supprimé les subventions aux organismes d'aide et de soins à domicile, les frais d'aide ménagère et d'accompagnement dépendront de la loi fédérale sur les prestations complémentaires et seront soumis à autorisation par le biais d'une attestation du besoin qui devra également être cosignée par un médecin. [Plus de détails sur cette arête de 1^{er} avril sur be.ch](#)

A participé à l'élaboration de ce numéro : MR ALAIN STAUB